

Commune LE BERNARD (Vendée)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du 27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Bernard dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc CHUSSEAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/06/2023

PRESENTS - Loïc CHUSSEAU, Jean-Claude BULOT, Agnès LANSMANT-LOUSSERT, Frédéric PAPIN, Magali GODET, Johnny CHABOT, Brice PIVETEAU, Nadège THUBIN, Audrey CHABOT.

EXCUSES - Corinne CHARTIER (pouvoir donné à Magali GODET), Priscillia MARTINEAU, Bertrand DOUIN, Maxime BARBARIT, Antoine COUTANSAIS, Marion USUREAU.

M. Brice PIVETEAU est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire accueille quelques élèves de la classe de CM qui sont venus assister à la séance du Conseil Municipal pour réaliser une des actions individuelles du Passeport du Civisme.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le renouvellement de la convention « Prestation Paie »

Le Conseil Municipal accepte ce rajout.

Arrivée de Agnès LANSMANT-LOUSSERT à 20h37

Le procès-verbal de la séance du 9 mai 2023 a été approuvé.

Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Marché inférieur à 100 000 € HT dont les crédits sont inscrits au budget (4°)		
18 chaises bois assise paille pour l'Eglise	HELLIN	941,90 € TTC
<i>Bar-restaurant LE DOLMEN</i>		
Prélèvement amiante avant travaux et diagnostic plomb	CABINET DEXO	2 079,40 € TTC
Etude de sol	IGESOL	3 432,00 € TTC
Contrôle technique et attestation HAND	ALPES CONTROLES	3 060,00 € TTC
Mission SPS	CABINET MSB	1 584,00 € TTC
Maîtrise d'oeuvre	CABINET VALLEE ARCHITECTURE	47 310,00 € TTC
Renonciation du droit de préemption urbain (15°)		
DIA MANDIN	2, rue des Charmes	588 m ²
DIA MARY	17, rue des Dolmens	682 m ²
DIA SAS SERENDIP HOME	169, rue de la Vallée- Fontaine	5 000 m ²

DIA SAS CAEL	5, rue des Rochers	497 m ²
DIA SAUVAGET	5, impasse des Palombes	636 m ²
DIA CHARLES	5, rue du Prieuré- Fontaine	554 m ²

23-06-029 – Personnel – Renouvellement de la convention « prestation paie »

La prestation de confection de la paie des agents et des indemnités des élus a été confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale depuis le 1^{er} juillet 2011. La dernière convention arrive à échéance le 30 juin 2023. Le Centre de Gestion propose une nouvelle convention pour poursuivre sa mission à compter du 1^{er} juillet 2023.

Le coût actuel est de 6,70 € par bulletin contre 5,10 € il y a 4 ans. Les tarifs sont adoptés chaque année par le Conseil d'Administration. Ce service donnant entière satisfaction, il est proposé de renouveler la convention. Cette dernière est conclue pour une durée de 1 an et est renouvelable par tacite reconduction, dans la limite d'une durée maximum de 4 années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Décide de renouveler la convention « prestation paie » à compter du 1^{er} juillet 2023 pour une durée maximum de 4 ans.
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	10			

23-06-030– Affaires scolaires et périscolaires - Intervention Musique et Danse en milieu scolaire pour l'année 2023/2024

Depuis 7 ans, le Conseil Départemental n'apporte plus son aide financière pour le programme « interventions musique et danse en milieu scolaire » mais maintient l'accompagnement organisationnel réalisé par ses services (recensement des besoins des écoles, recrutement des intervenants, suivi logistique et pédagogique, etc) pour les années à venir.

Ces interventions sont destinées aux élèves de cycle 2 (CP-CE1-CE2) et de cycle 3 (CM1-CM2), à raison de 8 séances d'1 heure par classe. La rémunération brute minimum appliquée aux intervenants passe de 28,60 € à 30 € par heure pour la rentrée 2023. Celle-ci est majorée de 3,40 € en cas de déplacement de l'intervenant à plus de 30 km de sa résidence familiale.

Ces interventions sont proposées dans la limite des disponibilités des intervenants susceptibles de répondre aux besoins exprimés par les écoles.

Pour les précédentes années, le Conseil Municipal, en accord avec la directrice de l'école, avait décidé de poursuivre cette action culturelle au sein de l'école mais seulement pour une classe afin de limiter les dépenses. Depuis plusieurs années, ce sont les élèves de la classe de CE qui en bénéficient mais cela peut évoluer.

Cette année, la charge financière supportée par la Commune pour cette action est estimée à 324 €.

Il est proposé au Conseil de renouveler cette action.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Décide de maintenir le dispositif « interventions musique et danse en milieu scolaire » pour l'année scolaire 2023/2024 pour une classe, sous réserve de la disponibilité des intervenants.
- ✓ Demande au Conseil Départemental d'apporter son aide pour l'organisation de ce dispositif.
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	10			

23-06-031 - Voirie - Création de liaisons douces et aménagements sécurité dans le cadre du programme MOBY : Demande de subventions

Dans le cadre du programme MOBY, des travaux d'aménagements pour créer des liaisons douces et améliorer la sécurité aux abords de l'école vont être réalisés.

Ce projet consiste à matérialiser une liaison douce rue des Terres Noires, installer un panneau signalétique lumineux pour sécuriser le passage piétons entre la Mairie et la Boulangerie, mettre en place la signalisation pour l'aménagement « chaucidou » sur la Départementale entre le lotissement L'Océan et la Mairie puis sécuriser et améliorer l'accès devant l'école des Dolmens notamment en créant une liaison douce rue de la Frébouchère.

Il est précisé que l'aménagement « chaucidou » n'est pas éligible aux fonds européens par conséquent cette dépense sera prise en charge intégralement par le budget communal à hauteur de 5 226,48 € HT.

L'objectif est de réaliser les travaux en fin d'année 2023.

Le plan de financement de l'opération éligible aux fonds européens s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Liaison douce rue des Terres Noires	19 270,60 €	Europe FEADER	26 608,42 €
Acquisition de bornes pour sécuriser la liaison douce rue des Terres Noires	1 324,00 €	ECO CO2	1 000,00 €
Installation d'un panneau signalétique lumineux	6 524,00 €	Autofinancement	11 832,18 €
Liaison douce rue de la Frébouchère	12 322,00 €		
Total des travaux HT	39 440,60 €		39 440,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Valide le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentés ci-dessus
- ✓ Autorise M. le Maire à solliciter les subventions et notamment les aides au titre du programme LEADER 2014/2022 (FEADER)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	10			

23-06-032 – Commande publique - Travaux de rénovation des ponts du Fief CHEVALIER 1 et du Fief BARITEAU : Choix de l'entreprise

M. le Maire rappelle que la Commune du Bernard a bénéficié d'un diagnostic gratuit sur l'état des ponts. L'étude réalisée en 2022 a révélé que des travaux étaient nécessaires pour sécuriser les ponts du Fief CHEVALIER 1 et du Fief BARITEAU à Fontaine. L'Etat subventionne ces travaux à hauteur de 80 % et le Sous-Préfet suit de près ce dossier.

Une consultation a été lancée sur le site marches-securises.fr pour la réalisation des travaux de rénovation des ponts du Fief CHEVALIER 1 et du Fief BARITEAU.

Après analyse des deux offres selon les critères définis (50 % pour le prix des prestations, 30 % pour la qualité technique de l'offre et 20 % pour le délai d'exécution), la mieux-disante est l'entreprise BONNET pour un montant de 89 072,50 € HT.

Avant la réalisation de ces travaux, nous devons obtenir une autorisation de la police de l'eau. Une consultation est en cours pour missionner un bureau d'étude spécialisé en environnement.

Après l'intervention de l'entreprise BONNET, EIFFAGE effectuera des travaux d'enrobés pour la somme de 8 520 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Décide de retenir l'offre de l'entreprise BONNET à hauteur de 89 072,50 € HT pour la rénovation des ponts.
- ✓ Prend acte de l'intervention de l'entreprise EIFFAGE pour réaliser l'enrobé.
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE	POUR 10	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE

23-06-033 – Finances - Demandes de subvention : MFR VENANSAULT et LONGEVILLE SURF CLUB

Les subventions 2023 ont été votées lors de la séance du 4 avril 2023 mais toutes les demandes n'étaient pas parvenues.

Tout d'abord, la MFR de Venansault sollicite une subvention pour les 4 jeunes domiciliés sur la Commune du Bernard.

De plus, Longeville-surf-club a envoyé sa demande et la liste des licenciés domiciliés au Bernard. Cette liste compte 10 mineurs.

Sur la base de la décision prise pour les autres demandes de subvention, il est proposé d'accorder une subvention de 50€ par élève pour le Centre de Formation et de 35€ par jeune pour l'association sportive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Décide d'attribuer une subvention de 200 € à la MFR de Venansault soit 50 € par élève et 350 € à l'association Longeville-surf-club soit 35 € par licencié bernardais mineur.
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE	POUR 10	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE

23-06-034 – Finances - Budget Principal : Décision Modificative n° 1

M. le Maire rappelle que la compétence économique a été transférée à la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral en 2017. Les charges sont donc supportées par cet établissement. Les services de l'Etat voulaient transférer l'intégralité de la Taxe d'Aménagement aux EPCI mais ce projet n'a pas abouti.

Au travers du Pacte Financier et Fiscal approuvé en septembre 2021, Vendée Grand Littoral et ses communes membres ont décidé de procéder au reversement à l'intercommunalité de la part communale de Taxe d'Aménagement perçue sur les autorisations d'urbanisme situées dans les périmètres des zones d'activités économiques, pour tenir compte de la charge des équipements publics relevant des compétences de la Communauté de Communes. Ce reversement concerne les montants de Taxe d'Aménagement perçus à compter du 1^{er} janvier 2022.

Pour l'année 2022, la somme à reverser à l'intercommunalité s'élève à 191,09 €. Aucun crédit n'avait été budgété. En contrepartie, il est proposé de diminuer les dépenses sur l'opération 112-Voirie.

La décision modificative est la suivante :

Dépenses d'investissement	
10226- Taxe d'aménagement	200,00 €
2151-112- Réseaux de voirie	- 200,00 €
TOTAL	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 du Budget Principal présentée ci-dessus.

VOTE	POUR 10	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE

23-06-035 - Intercommunalité - Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service déchets

Comme chaque année le rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets doit être présenté au Conseil Municipal pour information puis mis à disposition des usagers en mairie.

M. le Maire transmet les éléments de synthèse du rapport annuel 2022.

En 2022, nous avons collecté **29 714 tonnes de déchets** dont 57% proviennent des 5 déchèteries. Nous enregistrons cette année une baisse des tonnages d'ordures ménagères (-3,8%) et une augmentation de 0,4% des tonnages de la collecte sélective (verre/papiers/emballages). Toutefois, la qualité du tri sur les Emballages s'est améliorée puisque 28,4% des tonnages collectés ne sont pas valorisés (29,5% en 2021).

Au final, la Communauté de communes affiche un **taux de valorisation de 92%**, le reste étant destiné à l'enfouissement (bennes de tout-venant et d'amiante des déchèteries, refus du centre de tri et de l'usine de tri-compostage « TMB »).

Le **montant total des dépenses en 2022 est de 6 912 252 €** dont 5 673 548 € en section de fonctionnement. Les deux plus grands postes de dépenses sont le service de collecte en porte-à-porte et le traitement des déchets par la contribution à TRIVALIS (34%). Le service de gestion des déchets est financé par la Redevance Incitative (92%) et le reste par l'ADEME et autres services.

M. le Maire précise que le passage en RI a engendré une baisse du tonnage des ordures ménagères à seulement 3,8 % contre 30 % attendus. Vendée Grand Littoral avait permis aux concitoyens d'apporter leurs déchets aux Points d'Apport Volontaire mais cette décision n'a pas eu l'effet escompté. Le forfait de la RI comprend 6 levées en porte à porte et 9 accès au PAV. Pour les touristes un système avec QR code leur permettra d'ouvrir le bac OM des PAV.

Après discussion et échange de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport qui est à la disposition du public en Mairie.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	10			

Questions diverses

☞ Compte-rendu des Commissions :

♦ Développement économique (10/05/2023) : Présentation du projet de Marcel BOISSEAU pour le Kart à pédales (sans nuisance sonore). Présentation de la pétition sur le projet de construction d'un hangar pour abriter des ULM (crainte des nuisances sonores).

♦ Animations (10/05/2023, 06/06/2023, 15/06/2023) :

- Finaliser l'organisation du marché des créateurs du 19 juin. Bilan très positif, 10 créateurs de plus que l'année dernière soit une trentaine, les créateurs étaient bien regroupés, belle ambiance. Le Comité des Fêtes assurait le bar. Félicitation à la commission animation et au Comité des Fêtes.
- Préparation de la fête multi-associations (périmètre plus sécurisé pour le tir du feu d'artifice).

♦ Communication (15/05/2023) : Elaboration du Bernard Informations d'été.

☞ Compte-rendu du Conseil Communautaire du 24/05/2023 : Fonds de concours de 75 000 € à Moutiers-les-Mauxfaits pour la maison des associations ; Fonds de concours de 25 000 € à Moutiers-les-Mauxfaits pour l'acquisition et l'aménagement du pôle santé ; Fonds de concours de 100 000 € à Champ-Saint-Père pour la Mairie ; Fonds de concours de 100 000 € à Poiroux pour la restructuration de la Mairie ; ...

Le procès-verbal sera consultable en Mairie ou sur le site de Vendée Grand Littoral.

☞ Informations et/ou observations diverses :

♦ Passeport du civisme : Dernière action se déroulera le samedi 1^{er} juillet « Opération ma commune propre ». Le 26 juin, les élèves de CM ont participé à la grande journée du passeport du civisme

organisée au Puy du Fou par Maxence de RUGY. C'était un bel évènement avec l'intervention notamment de Maxence de RUGY, du président du Département et du Directeur du Parc. 30 à 40 porte-drapeaux étaient présents. Un magnifique spectacle des Mousquetaires offert aux enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, M. le Maire lève la séance à 21h45.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

23-06-029	Personnel- Renouvellement de la convention « prestation paie »
23-06-030	Affaires scolaires et périscolaires- Intervention Musique et Danse en milieu scolaire pour l'année 2023/2024
23-06-031	Voirie - Création de liaisons douces et aménagements sécurité dans le cadre du programme MOBY : Demande de subventions
23-06-032	Commande publique - Travaux de rénovation des Ponts du Fief CHEVALIER 1 et du Fief BARITEAU : Choix de l'entreprise
23-06-033	Finances- Demandes de subvention : MFR VENANSAULT et LONGEVILLE SURF CLUB
23-06-034	Finances- Budget Principal : Décision Modificative n° 1
23-06-035	Intercommunalité- Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service déchets

Le Maire,
Loïc CHUSSEAU



Le secrétaire,
Brice PIVETEAU